

SDOMODE

VALORISATION
DES DÉCHETS DANS
L'OUEST DE L'EUROPE

**Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères
de l'Ouest du Département de l'Eure**

DECISION N° 2022-107

**Attribution du marché de fourniture de carburant avec cartes
accréditives**

**Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du
Département de l'Eure (SDOMODE),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Au terme d'une consultation lancée procédure adaptée,

Le Président du SDOMODE retient le classement des offres proposé et

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de « Fourniture de carburant avec cartes accréditives » (2022-SDOM-0021) à la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT SAS dont le siège social est situé 166-180 boulevard Gabriel Péri – 92240 MALAKOFF

Article 2 : La durée ferme du marché est fixée à 2 ans à compter du 29 janvier 2023. Le marché est reconductible 3 fois un an soit une durée totale potentielle de 5 ans.

Article 3 : Le montant du marché est fixé selon le prix d'affichage en station. Des frais de service seront facturés à hauteur de 2.70% du montant TTC des transactions. Des frais pour la création de cartes accréditives seront facturés 6 € TTC.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022 et le seront pour les années couvertes par le marché. Les dépenses afférentes à cette prestation seront affectées au compte 60622.

Fait à Bernay le 24/11/22

Par délégation du Comité Syndical,

